# HELSTROFF

**Tableau des Servitudes d'utilité Publique affectant l'occupation du sol**

| CODE | NOM OFFICIEL | TEXTES LEGISLATIFS | ACTE L'INSTITUANT | SERVICE RESPONSABLE |
|---|---|---|---|---|
| EL7 | Servitudes d'alignement. | Art. L.112-1 à L.112-8, L.123-6 et 7, L.131-4 et 6, L.141-3, art. R.112-1 à R.112-3, R.123-3 et 4, , R.131-3 à R.131-8 et R.141-4 à R.141-10 du code de la voirie routière | RD 19 approuvée le 17/05/1892 du PK 22,050 au PK 22,350 | Conseil Départemental de Moselle<br>U.T.T. du Pays de FORBACH - SAINT-AVOLD<br>Maison de Territoire<br>16 rue du Lac - BP 20099<br>57503 SAINT-AVOLD CEDEX |
| I1 ex CanaTMD | Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, produits chimiques et certaines canalisations de distribution de gaz. | Articles L555-16, R555-30 b), R555-30-1 et R555-31 du code de l'environnement | Arrêté préfectoral n°2026-DCAT-BEPE-77 du 6 mars 2026 instituant des servitudes d'utilité publique relatives à la maîtrise des risques autour des canalisations de transport d'hydrocarbures exploitées par TotalEnergies Petrochemicals France. | Société du Pipeline de la Raffinerie de Lorraine<br>Dépôt à HAUCONCOURT<br>7 route de l'ancienne raffinerie<br>MALAMBAS - BP 70137<br>57280 HAUCONCOURT |
| I1 ex CanaTMD | Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, produits chimiques et certaines canalisations de distribution de gaz. | Articles L555-16, R555-30 b), R555-30-1 et R555-31 du code de l'environnement | Arrêté préfectoral du 31 décembre 2020 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de matières dangereuses existantes exploitées par la société Air Liquide France Industrie. | AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE<br>Région Est - Service Canalisations<br>Route nationale<br>57270 RICHEMONT |

| CODE | NOM OFFICIEL | TEXTES LEGISLATIFS | ACTE L'INSTITUANT | SERVICE RESPONSABLE |
|---|---|---|---|---|
| I1 ex CanaTMD | Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, produits chimiques et certaines canalisations de distribution de gaz. | Articles L555-16, R555-30 b), R555-30-1 et R555-31 du code de l'environnement | Arrêté préfectoral du 21 octobre 2016 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel existantes, exploitées par GRTGaz. | NaTran (ex GRTGaz) -Direction des Opérations-<br>Pôle Opérationnel de Coordination et de Soutien<br>Département Maîtrise des Risques Industriels<br>Centre Travaux Tiers et Urbanisme<br>2 Boulevard de la République-ZI-B<br>62232 ANNEZIN |
| I3 | Servitudes concernant l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques | L.555-27, R555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement. | Canalisation DN300-1954-MONTOY FLANVILLE-ST AVOLD (ART EST), PMS 46. | NaTran (ex GRTGaz) -Direction des Opérations-<br>Pôle Opérationnel de Coordination et de Soutien<br>Département Maîtrise des Risques Industriels<br>Centre Travaux Tiers et Urbanisme<br>2 Boulevard de la République-ZI-B<br>62232 ANNEZIN |
| I3 | Servitudes concernant l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques | L.555-27, R555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement. | Installation annexe EMP-C-573120-57312-HELSTROFF-01 | NaTran (ex GRTGaz) -Direction des Opérations-<br>Pôle Opérationnel de Coordination et de Soutien<br>Département Maîtrise des Risques Industriels<br>Centre Travaux Tiers et Urbanisme<br>2 Boulevard de la République-ZI-B<br>62232 ANNEZIN |

| CODE | NOM OFFICIEL | TEXTES LEGISLATIFS | ACTE L'INSTITUANT | SERVICE RESPONSABLE |
|---|---|---|---|---|
| I3 | Servitudes concernant l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques | L.555-27, R555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement. | Canalisations :<br>DN100-1989-HELSTROFF-BOULAY MOSELLE, PMS 67,7. | NaTran (ex GRTGaz) -Direction des Opérations-<br>Pôle Opérationnel de Coordination et de Soutien<br>Département Maîtrise des Risques Industriels<br>Centre Travaux Tiers et Urbanisme<br>2 Boulevard de la République-ZI-B<br>62232 ANNEZIN |
| I3 ex I1 | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques. | L.555-27, R.555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement | Décret du 6 juin 1969 relatif au pipeline de la Raffinerie Lorraine Oberhoffen-Hauconcourt. | Société du Pipeline de la Raffinerie de Lorraine<br>Dépôt à HAUCONCOURT<br>7 route de l'ancienne raffinerie<br>MALAMBAS - BP 70137<br>57280 HAUCONCOURT |
| I4 | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution. | Ligne aérienne 400 KV N°1 ST AVOLD-VIGY | RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET<br>TSA 30007 - 8 rue de Versigny<br>54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex<br>Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à :<br>RTE - GMR Lorraine<br>12 rue des Feivres<br>57073 METZ |

| CODE | NOM OFFICIEL | TEXTES LEGISLATIFS | ACTE L'INSTITUANT | SERVICE RESPONSABLE |
|---|---|---|---|---|
| I4 | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution. | Ligne aérienne 400 KV N°1 MARLENHEIM-VIGY | RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET<br>TSA 30007 - 8 rue de Versigny<br>54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex<br>Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à :<br>RTE - GMR Lorraine<br>12 rue des Feivres<br>57073 METZ |
| I4 | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution. | Ligne aérienne 225 KV N°1 ST AVOLD-VIGY | RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET<br>TSA 30007 - 8 rue de Versigny<br>54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex<br>Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à :<br>RTE - GMR Lorraine<br>12 rue des Feivres<br>57073 METZ |
| I4 | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution. | Réseau 20 KV. | ENEDIS-ERDF<br>allée Philippe Lebon, BP 80428<br>57954 MONTIGNY-LES-METZ CEDEX |
| INF0 | Canalisations AIR LIQUIDE | Circulaire BSEI et arrêté du 4 août 2006 abrogé et remplacé par l'arrêté "multi-fluides" du 5 mars 2014 relatifs aux canalisations de transport de matières dangereuses. Décret n°2011-1241 du 05 octobre 2011. | Canalisation d'azote ID 2776 DN 225 Lauvallières-St Avold3, enterrée.<br>Canalisation d'oxygène ID 2777 DN 200 Lauvallières-St Avold3, enterrée. | AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE<br>Région Est - Service Canalisations<br>Route nationale<br>57270 RICHEMONT |